

Nouailhac - Bercy : petits secrets et gros salaires

Les gardiens du coffre-fort français fixent eux-mêmes leur propre rémunération. Conséquence : des salaires et des primes – non imposables ! – mirobolants.

PAR JEAN NOUAILHAC

Tout commence le 25 août 1995 lorsque le Premier ministre de l'époque, [Alain Juppé](#), met brutalement à la porte du [ministère de l'Économie](#) et des Finances le libéral [Alain Madelin](#) et le remplace par le centriste [Jean Arthuis](#). Deux ans plus tard, ce dernier quitte Bercy à son tour, puis écrit un livre de souvenirs, *Dans les coulisses de Bercy. Le cinquième pouvoir* ([Albin Michel](#), 1998), comportant quelques anecdotes savoureuses et grinçantes sur les hauts fonctionnaires des Finances, les vrais patrons de ce colossal coffre-fort « aux allures staliniennes ».

Bernard Zimmern, fondateur et président d'honneur de l'Ifrap, qui a écrit également un essai, *Changer Bercy pour changer la France* (Tatamis, 2014), y rappelle que Jean Arthuis avait dû attendre six mois pour avoir le droit de consulter la liste des 200 plus hauts salaires de son ministère – et encore, elle lui avait été fournie sur du papier chimique non photocopiable. Zimmern parle du livre d'Arthuis comme d'un « témoignage de première main, à la fois fascinant et terrifiant » sur une « chasse gardée très protégée ».

Des primes sans la moindre base légale

Vingt ans après son arrivée à Bercy, l'ancien ministre centriste, dans une interview à *L'Opinion*, parle encore et toujours de ce château fort très secret qui abrite « une vraie légion romaine, à la fois loyale et experte », mais qui « fonctionne en silo » et dont « la culture d'opacité est solidement ancrée ». Et on finit par comprendre que les occupants permanents de Bercy ont des choses importantes à cacher à leurs ministres et à leurs concitoyens, depuis leur « paquebot mégalostalinien, peuplé d'agents au teint hâve, sanglés dans des costards anthracite [...], qui parcourent la quarantaine de kilomètres de couloirs, l'air oppressé comme s'ils portaient sur leurs épaules le poids de la dette française » (*Zoé à Bercy* de Zoé Shepard, Albin Michel, 2015).

« Dans cette énorme caserne, conçue par des architectes communistes [...], la première règle est de ne rien laisser filtrer à l'extérieur », raconte Bernard Zimmern, qui a vécu de près « le coup de tonnerre du 10 janvier 2000 » lorsque la Cour des comptes, dans un rapport spécial sur les rémunérations dans la fonction publique, découvre que « le ministère le moins scrupuleux dans l'application des règles des finances publiques est le ministère des Finances », dont les dignitaires s'attribuent des primes injustifiées. Plus grave, alors qu'ils sont chargés d'édicter et de surveiller la régularité des dépenses de l'État, 70 % de leurs primes « n'ont aucune base légale et ce pourcentage atteint 100 % dans le service des impôts (hors cadastre), et une grande partie de ces primes ne sont pas déclarées dans les déclarations d'impôts ».

Un énorme dossier de « corruption passive » selon Zimmern est ainsi révélé par la Cour des comptes grâce à la détermination sans faille de Pierre Joxe, son premier président. Après divers remous médiatiques et quelques décrets légalisant ces « indemnités » litigieuses au lieu de les supprimer, que croyez-vous qu'il arriva ? L'opacité l'emporta. Mais la Cour des comptes veillait : après deux enquêtes successives en 2010 et 2011 qui avaient pointé de nouveau le caractère « irrégulier » de certains avantages salariaux, son énième rapport sur la question vient d'être rendu public juste avant Noël sous la forme d'un référé qui, cette fois, met vraiment les pieds dans le plat.

Lire aussi [Hauts fonctionnaires : les salaires de Bercy jugés trop élevés](#)

Les superprivilégiés de la Direction générale des finances publiques

Pour leur enquête, les juges-experts de la rue Cambon ont décortiqué les salaires et revenus de plus de 750 hauts fonctionnaires de Bercy sur la période 2013-2015, et le bilan de leurs travaux est glacial. Il y est question de la « persistance de pratiques indemnitaires irrégulières, notamment de dispositifs de rémunération sans base juridique » et d'indemnités « sans fondement légal », c'est-à-dire illégales en langage ordinaire. Ils ont aussi constaté que 104 des 150 plus hautes rémunérations de Bercy sont perçues par des cadres supérieurs de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), lesquels touchent une moyenne de 202 000 euros par an, contre 175 000 pour ceux du contrôle budgétaire. S'agissant de moyennes, on peut aisément imaginer ce que peuvent être les sommets ! Il faut savoir que cette fameuse DGFIP, qualifiée parfois de « pieuvre », est l'entité la plus importante du ministère des Finances tout en étant la plus opaque, avec 115 000 agents sur les 145 000 qu'emploie Bercy. C'est elle qui gère les 4 200 « centres des finances publiques » disséminés à travers le pays.

On avait déjà eu quelques échos sur les abus de la DGFIP dans différents ouvrages dont les informations se recoupaient. Olivier Babeau, le jeune professeur d'économie de Bordeaux, dans son dernier essai *L'Horreur politique. L'État contre la société* (Les Belles Lettres, 2017), nous avait appris que Bercy comptait « à lui seul 193 des 219 fonctionnaires les mieux payés de France », et que « les administrateurs des finances y gagnent entre 15 000 et 20 000 euros par mois ». De leur côté, Thomas Bronnec et Laurent Fargues, les auteurs de *Bercy au cœur du pouvoir* (Denoël, 2011), avaient pointé « des grilles de rémunération à Bercy plus intéressantes que dans d'autres ministères pour l'encadrement supérieur [avec] une fourchette entre 15 000 et 17 000 euros net en moyenne par mois pour les directeurs installés de longue date ».

Rappelons que les ministres émargent à 10 000 euros brut et que le Premier ministre ainsi que le président sont à 15 000. La cause est donc entendue, comme on dit dans les prétoires : le cœur du réacteur de Bercy est contrôlé par des superprivilégiés qui s'attribuent à eux-mêmes les plus beaux salaires de la fonction publique, supérieurs à ceux de tous les ministres et du président lui-même – à quoi certains ajoutent parfois des « indemnités sans fondement légal ». Et on ne sait rien, bien entendu, de la part non imposable de leur rémunération globale et de leurs avantages en nature !

Impunité

Le problème s'est encore aggravé en cette fin d'année avec la découverte par l'ancien député socialiste René Dosière, le « Monsieur Propre » des dépenses publiques, que les salaires des conseillers du gouvernement Philippe avaient augmenté de plus de 20 % par rapport à ceux du gouvernement Valls en 2016.

Lire aussi [L'inflation des ministères et des conseillers](#)

Autant la machine gouvernementale obéit à des règles strictes, autant un flou artistique règne sur les conseillers ministériels, pour lesquels il n'existe pas de grille des salaires. Du coup, à Bercy, on se retrouve de nouveau en pleine opacité et on s'en donne à cœur joie : ainsi les jeunes hauts fonctionnaires, énarques ou pas, envoyés au charbon dans les cabinets ministériels peuvent-ils y profiter de ces indemnités de sujétions particulières (ISP) réservées aux fonctionnaires, qui leur permettent parfois de doubler leur rémunération. Selon Michel Revol du *Point*, qui a réussi à obtenir des informations de première main, ces ISP pour les fonctionnaires de Bercy ont augmenté de 39 % par rapport à 2016, un record, et se montent à 5 484 euros par mois en moyenne, un autre record : s'ajoutant à leur salaire de base, cela leur donne un traitement brut moyen de 12 000 euros par mois, bien plus que celui de leur ministre !

Racket

On a vraiment le sentiment que ces gens vivent dans un autre monde, à de folles altitudes où tout est permis, même le pire, habités qu'ils sont d'un sentiment d'invulnérabilité, quoi que puisse en dire la Cour des comptes depuis une vingtaine d'années. Ces mêmes hauts fonctionnaires de Bercy, en outre, n'ont rien trouvé de mieux que de se réjouir, et de le faire savoir, des dernières rentrées fiscales de l'impôt sur les sociétés en décembre, supérieures d'un milliard d'euros à leurs prévisions. [Le matraquage des plus grandes entreprises](#), contraintes de payer une nouvelle surtaxe pour compenser la taxe Hollande de 3 % sur les dividendes, devenue illégale, a fonctionné à plein. Les 320 plus importantes sociétés françaises ont ainsi payé en décembre, donc par avance, un acompte sur leurs bénéfices de l'année 2017, avec, selon leur taille, l'application d'un taux d'impôt de 38 et 43 %, au lieu du taux normal de 33 %, déjà excessif.

Un racket indigne d'une économie ouverte sur le monde, orchestré par des hauts fonctionnaires et des ministres qui n'ont même pas commencé à préparer ne serait-ce que le début d'une réduction significative des dépenses publiques du mammoth hexagonal. L'image fiscale de la France à l'étranger est, cette fois, atteinte pour longtemps. Comment des investisseurs internationaux pourraient-ils avoir confiance dans nos girouettes de Bercy ? Quant à nos hauts fonctionnaires de la DGFIP, jeunes ou plus âgés, énarques ou pas, inspecteurs des finances ou non, ils seraient bien inspirés d'éviter à l'avenir ces inconvenantes réjouissances sur les « rendements » du matraquage fiscal qu'ils continuent d'imposer à l'économie française, tout en s'attribuant à eux-mêmes des largesses illégales.